



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

# grand âge et autonomie

## Ouverture de la concertation nationale

---

Lancement des travaux  
pour une réforme ambitieuse

1<sup>er</sup> octobre 2018





# grand âge et autonomie



**Emmanuel Macron**

Président de la  
République

*Discours devant le Parlement  
réuni en Congrès le 9 juillet 2018  
à Versailles*

« La solidarité nationale se traduit (...) dans l'aide que nous devons de manière inconditionnelle aux plus fragiles (...).

Ce que nous avons vu ces dernières années émerger, c'est un nouveau risque social auquel nous serons toutes et tous confrontés et une part de l'angoisse que j'entends de nos concitoyens les plus âgés n'est pas simplement l'angoisse pour eux-mêmes et leur retraite, c'est l'angoisse pour ce qu'ils vont devenir ou ceux dont ils ont souvent la charge. Il nous faut donc construire pleinement le financement et l'organisation de ce nouveau risque social (...).

C'est pourquoi l'année 2019 sera consacrée à ce travail. »

# **SOMMAIRE**

- 06** **Édito**
- 07** **Grand âge et autonomie : transformer en profondeur la reconnaissance et la prise en charge du risque**
- 08** **Le défi de la perte d'autonomie : chiffres clés**
- 09** **Quels principes guideront la réflexion ?**
- 10** **Quelles modalités de concertation ?**
- 11** **Une concertation nationale réunissant référents et experts pour formaliser des propositions concrètes**
- 12** **Un pilotage associant l'ensemble des parties prenantes**
- 13** **Améliorer immédiatement la qualité de vie des personnes âgées : les avancées de la feuille de route du 30 mai 2018**
- 14** **Organisation et calendrier de la concertation**

**Contact presse :**

Elisabeth Sawicki - 07 62 45 73 86 - [elisabeth.sawicki@sante.gouv.fr](mailto:elisabeth.sawicki@sante.gouv.fr)

## Agir pour l'autonomie, mieux prendre soin de nos aînés



**Agnès Buzyn**

Ministre des Solidarités  
et de la Santé

« Le Président de la République a fixé un cap en ce qui concerne les personnes âgées dans notre société. Nous devons faire en sorte qu'elles vivent plus longtemps en bonne santé et qu'elles soient prises en charge de manière adéquate lorsque vient le temps du grand âge et de la perte d'autonomie. C'est un devoir de solidarité, c'est un devoir de protection, c'est la marque d'une société qui reconnaît ce qu'elle doit aux plus anciens. La vieillesse n'est pas un fardeau ni un naufrage, c'est la manifestation de la vie. Et jusqu'au bout, nous devons faire en sorte que les personnes âgées participent pleinement à la société, exercent leurs droits et choisissent leur lieu de vie. Cela suppose de mettre fin non seulement au regard dévalorisant sur les personnes âgées dans leur ensemble mais aussi aux prises en charge qui excluent de la société, qui mettent à part, qui isolent.

Mon ambition est de répondre aux attentes des personnes âgées et de leurs familles aujourd'hui mais aussi de préparer l'avenir. Des réformes majeures et des progrès sont déjà en cours qui permettront d'avancer vers une société davantage inclusive et protectrice pour les personnes âgées : transformation du système de santé autour du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, nouvelles synergies entre médecine de ville, médico-social et hôpital, valorisation des bonnes pratiques professionnelles de suivi et de gestion des parcours des personnes, remboursement intégral dans les domaines de l'optique, de l'audiologie et du dentaire.

Le débat et la concertation que je lance aujourd'hui doivent permettre de prolonger ces avancées et d'assurer de manière durable la réponse au risque de perte d'autonomie liée à l'âge. Il est temps d'aboutir et de passer à l'action.

Ce n'est pas seulement une question de moyens même si la question des financements à long terme se pose. C'est surtout une question de priorisation et de définition de ce que nous voulons collectivement garantir pour les personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. La concertation et le débat national qui s'engagent doivent aussi être l'occasion de valoriser l'ensemble des professionnels et des acteurs qui participent à la prise en charge des personnes âgées : rien ne pourra se faire sans eux, sans leur engagement et la reconnaissance collective de ce que leur métier apporte à la société et au vivre-ensemble. »

## GRAND ÂGE ET AUTONOMIE : TRANSFORMER EN PROFONDEUR LA RECONNAISSANCE ET LA PRISE EN CHARGE DU RISQUE

---



**Dominique Libault**  
 Pilote de la concertation  
 Grand âge et autonomie

---

*« Liberté de choix, prévention et simplicité seront au cœur de notre réflexion pour accompagner les personnes âgées dans une société inclusive et solidaire ».*

« Nous engageons ce 1<sup>er</sup> octobre une vaste concertation nationale.

Notre ambition est de transformer en profondeur la manière dont est reconnu et pris en charge le risque de perte d'autonomie lié au vieillissement. Notre priorité est de sécuriser cette prise en charge dans la durée et sur tout le territoire, pour répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs familles. Nos travaux seront conduits dans une double perspective pour apporter des réponses concrètes immédiates et des mesures à moyen et long termes.

Face à un véritable défi démographique -en 2060, le nombre de personnes en perte d'autonomie atteindra 2,45 millions, contre 1,6 million en 2030-, nous devons trouver les voies d'un accompagnement de qualité et équitable, tout en assurant la liberté de choix des personnes âgées. Or il n'y aura pas de liberté de choix sans repenser l'offre et sans reposer la question de la définition et de l'évaluation de sa qualité.

Nos champs d'action sont nombreux. La prévention et les avancées de la recherche dans ce domaine y occupent une place prépondérante. Nous devons remettre les personnes âgées et leurs familles au cœur du dispositif en simplifiant leur parcours. Liberté de choix, prévention et simplicité sont au cœur de notre réflexion pour accompagner les personnes âgées dans une société inclusive et solidaire.

La qualité de vie des personnes âgées, l'accompagnement de la perte d'autonomie et son financement sont des sujets qui engagent l'avenir. Au-delà, ils posent la question de la place des personnes âgées dans notre société. Comment changer le regard que nous portons sur cette période de la vie ? Comment redonner la parole à nos aînés ? C'est le sens de la vaste concertation qui est lancée aujourd'hui. Elle se veut ambitieuse.

Nous avons mis en place une plateforme digitale qui permet à tous les Français depuis le 1<sup>er</sup> octobre de partager leurs propositions. L'ensemble des acteurs concernés seront réunis au travers d'ateliers nationaux et de forums en région. Une attention particulière sera portée à l'écoute des personnes âgées en perte d'autonomie et à leur entourage, aidants et professionnels, avec un dispositif d'écoute qualitative spécifique. L'ensemble de ces contributions viendront nourrir les travaux pour permettre au gouvernement de disposer d'un rapport concret et opérationnel début 2019 ».

## LE DÉFI DE LA PERTE D'AUTONOMIE : CHIFFRES CLÉS

---

### DÉMOGRAPHIE



**4,8 millions**

de personnes de 85 ans et plus en 2050

**x 3,2**

augmentation du nombre de personnes  
de 85 ans et plus entre 2017 et 2050

---

### AIDANTS



**3,4 millions**

de personnes aident un proche de 60 ans ou plus,  
à domicile, dans les tâches de la vie quotidienne

---

### PERTE D'AUTONOMIE



**8 %**

des personnes âgées touchées par la perte  
d'autonomie

**2,45 millions**

de personnes en perte d'autonomie en 2060,  
contre 1,6 million en 2030

---

### HÉBERGEMENT EHPAD



**10 %**

des personnes de plus de 75 ans vivent  
en établissements

**7 573**

EHPAD accueillent chaque année 608 000 résidents

---

### HÉBERGEMENT À DOMICILE



**760 000**

personnes âgées bénéficient d'un service d'aide  
et d'accompagnement à domicile

**1 265 000**

bénéficient de l'APA, dont 60 % vivent  
à leur domicile

---

### INVESTISSEMENTS



**30 milliards**

d'euros consacrés à la prise en charge des  
personnes âgées en perte d'autonomie,  
dont 79 % de dépenses publiques

---



## QUELS PRINCIPES GUIDERONT LA RÉFLEXION ?

---

### Des propositions concrètes en 2019 pour définir les contours d'une réforme ambitieuse

---

Par lettre de mission en date du 17 septembre 2018, le Premier ministre a demandé à Dominique Libault, conseiller d'Etat, de conduire une réflexion sur le grand âge et l'autonomie.

Cette mission rapportera à la ministre des Solidarités et de la Santé et formulera des propositions concrètes permettant au Gouvernement de définir les contours d'une réforme ambitieuse.



### Couvrir l'ensemble des aspects de la prise en charge de la perte d'autonomie

---

La concertation et le débat public qui se dérouleront entre octobre 2018 et février 2019 portent sur un champ large :

- 1 - Permettre le **libre choix des personnes âgées**, l'exercice de leurs droits et leur consentement aux mesures les concernant
- 2 - Identifier les moyens d'une **prévention** plus efficace de la perte d'autonomie et d'une **politique de recherche** plus ambitieuse
- 3 - Simplifier le **parcours des personnes âgées** en assurant une continuité et une plus grande rapidité dans la prise en charge
- 4 - Définir les mesures nécessaires pour soutenir les **aidants familiaux** et trouver de nouvelles formes d'accompagnement solidaire des personnes âgées, par le bénévolat notamment
- 5 - Apporter des réponses aux enjeux de formation, de qualité de vie au travail et d'attractivité des **métiers** pour les personnels intervenant dans l'accompagnement et le soin aux personnes âgées
- 6 - Rénover les **aides et les prestations pour les rendre plus lisibles**, plus équitables, en maîtrisant les charges financières pour les familles
- 7 - Apporter des améliorations tangibles au **cadre de vie des personnes âgées**, dans les domaines de l'adaptation des logements, des mobilités, de l'accès au numérique et aux services publics
- 8 - Définir les **modalités de financement** des prises en charge à domicile et en établissements afin d'en garantir l'accessibilité pour les familles
- 9 - Accroître la **qualité des prestations** en établissement et à domicile en liant le montant des dotations publiques à la qualité des prestations proposées et en développant les enquêtes de satisfaction

## QUELLES MODALITÉS DE CONCERTATION ?

---

### **Une consultation citoyenne inédite par son ampleur : « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? »**

---

Pour permettre à tous les Français de faire part de leurs propositions autour de la question « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? », la concertation Grand âge et autonomie s'appuie sur la plateforme Make.org. Cette large consultation citoyenne lancée dès le 1<sup>er</sup> octobre à l'adresse [grande-consultation-aines.make.org](http://grande-consultation-aines.make.org) a pour objectif de mobiliser massivement la société sur cet enjeu.

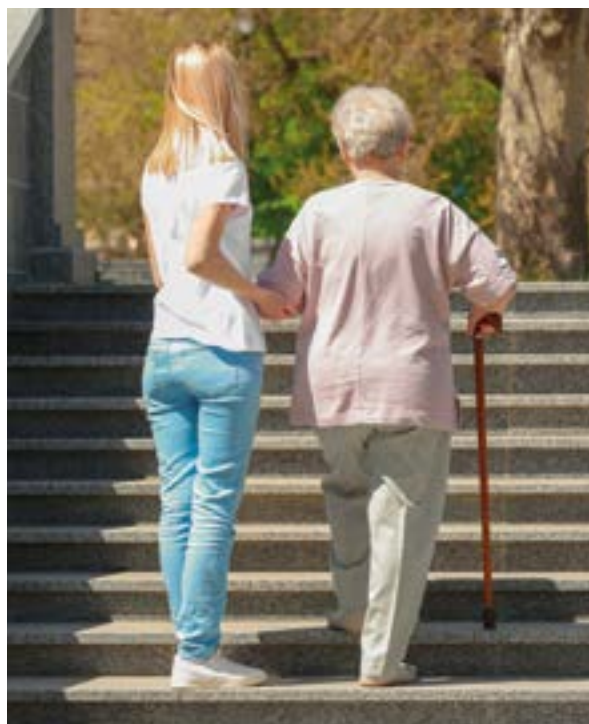
La plateforme citoyenne Make.org permet, grâce à une solution digitale de consultation massive, de faire participer plusieurs millions de citoyens. Chaque citoyen peut se prononcer sur les propositions faites par d'autres citoyens, et proposer à son tour sa propre idée.

### **Des groupes d'expression pour écouter la parole des personnes âgées, aidants et professionnels**

---

L'objectif de cette démarche est de donner la parole aux personnes âgées prises en charge en établissements ou à domicile, à leurs familles, aux aidants et aux professionnels du secteur médico-social (aide-soignants, kinésithérapeutes, infirmières à domicile...).

Entre novembre 2018 et janvier 2019, près de 60 personnes participeront à des entretiens individuels et à des groupes d'expression pour faire part de leurs besoins, attentes et idées. La matière recueillie dans ces instances viendra éclairer et nourrir les forums régionaux et les 10 ateliers. Ils seront amenés dans une seconde étape à s'exprimer sur les propositions formalisées par les ateliers.



### **Au niveau régional : des forums pour faire remonter les attentes et les analyses des acteurs locaux**

---

Plusieurs forums seront organisés en France métropolitaine et en outre-mer par les agences régionales de santé, avec l'appui des caisses d'assurance retraite et de santé au travail.

Ces forums s'échelonneront entre décembre 2018 et janvier 2019 pour permettre aux acteurs locaux de s'exprimer et de livrer leur analyse. Institutionnels, opérateurs du système d'aide et de soin, associations de bénéficiaires et d'aidants seront ainsi sollicités pour faire part de leurs difficultés et leurs besoins, de leurs demandes à l'égard des pouvoirs publics mais aussi partager idées et bonnes pratiques. Ainsi, plusieurs centaines de spécialistes et d'acteurs locaux participeront à ces forums qui viendront nourrir le travail des 10 ateliers thématiques.

# UNE CONCERTATION NATIONALE RÉUNISSANT RÉFÉRENTS ET EXPERTS POUR FORMALISER DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

---

Au total, 10 ateliers regrouperont des représentants de l'Etat et des collectivités, des experts ainsi que les représentations des associations et des fédérations d'usagers et de professionnels. Les personnes âgées seront également parties prenantes des ateliers.

Les ateliers se réuniront entre octobre 2018 et janvier 2019 en quatre grandes étapes : diagnostic, priorisation des objectifs, approfondissement des pistes retenues, formulation des propositions, puis formalisation et validation des conclusions pour chacune des 10 thématiques :

## **Atelier 1 : Gouvernance et Pilotage**

Elaborer des propositions permettant de sécuriser, de clarifier et de pérenniser une architecture de gestion et de pilotage du risque de perte d'autonomie liée au grand âge. Cette architecture modernisée devra être lisible, efficace, équitable. L'atelier étudiera le contenu de ce qui pourrait devenir un cinquième risque de la sécurité sociale.

## **Atelier 2 : Panier de biens et services et reste à charge**

Définir différents scénarios pour proposer des droits et prestations universels, simples, lisibles, à domicile comme en établissements, et modulés en fonction des ressources des personnes.

## **Atelier 3 : Nouveaux financements**

Proposer des schémas de financement de la couverture du risque de perte d'autonomie liée au grand âge, en fonction de l'évolution du panier de biens et services et des dernières projections démographiques.

## **Atelier 4 : Parcours des personnes âgées**

Définir un droit à un service de qualité, dans un objectif de simplicité des parcours et des démarches, en prenant comme point de départ les attentes des personnes âgées.

## **Atelier 5 : Prévention de la perte d'autonomie et bien vieillir**

Renforcer la prévention pour retarder ou limiter la perte d'autonomie. Il s'agit notamment de développer la recherche scientifique, de mieux mesurer l'efficacité des actions de prévention et d'optimiser la coordination des intervenants.



## **Atelier 6 : Métiers**

Accroître l'attractivité des métiers et des carrières de l'aide et du soin aux personnes âgées. L'atelier explorera également les leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'image de ces métiers.

## **Atelier 7 : Aidants, familles et bénévolat**

Renforcer la reconnaissance et l'accompagnement des aidants, accroître leur capacité à se saisir de leurs droits, dans l'ensemble du territoire.

## **Atelier 8 : Offre de demain pour les personnes âgées en perte d'autonomie**

Identifier les voies de diversification de l'offre d'hébergement et de prise en charge (« EHPAD hors les murs », habitat intergénérationnel, etc.). L'atelier explorera enfin les axes d'une meilleure intégration des services, sur le modèle de plateformes, et interrogera la pertinence du modèle de l'EHPAD pour porter cette évolution.

## **Atelier 9 : Cadre de vie**

Identifier, sur la base des initiatives récentes, des bonnes pratiques locales et des expériences étrangères, des voies d'amélioration concernant l'adaptation des logements, des mobilités et de l'accès au numérique et aux services publics.

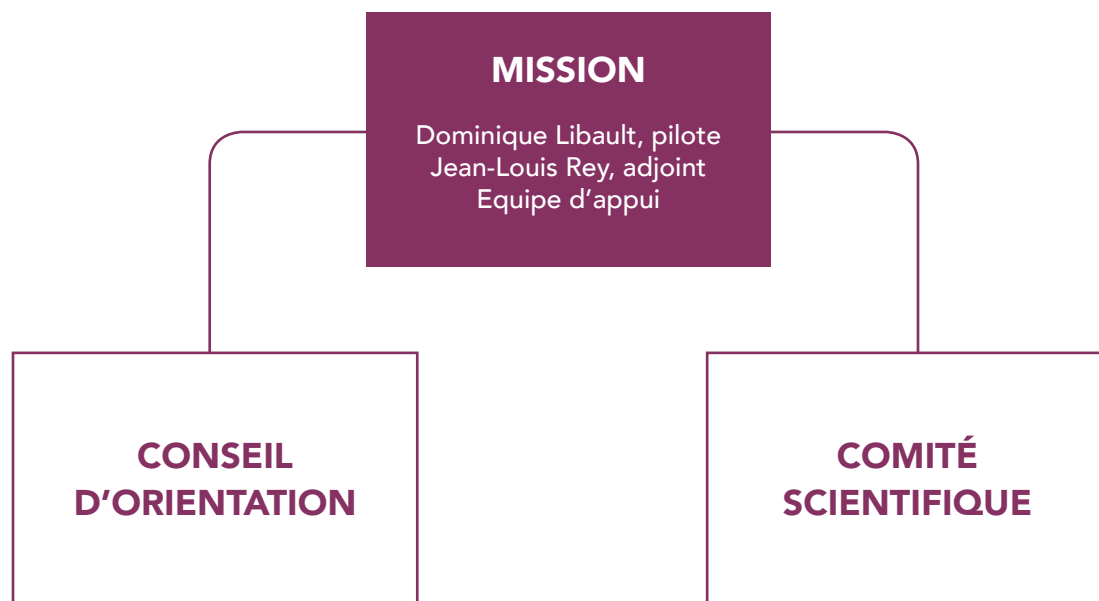
## **Atelier 10 : L'hôpital et la personne âgée**

Travailler sur l'adaptation de l'hôpital à la personne âgée et faire de l'hôpital un pôle d'expertise gériatrique.

Un groupe de travail est également chargé des systèmes d'information et des indicateurs de suivi.

## UN PILOTAGE ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

---



Le pilotage de la concertation est assuré par Dominique Libault et son équipe.

**Un conseil d'orientation** présidé par Dominique Libault se prononcera sur la stratégie retenue et sur les propositions formulées.

**Un comité scientifique** regroupe chercheurs en sciences sociales et médecins. Il intervient sur les enjeux et les priorités de la réforme, sur des missions d'expertise et d'analyse des pistes de travail envisagées.

# AMÉLIORER IMMÉDIATEMENT LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES : LES AVANCÉES DE LA FEUILLE DE ROUTE DU 30 MAI 2018

---

## Priorité à la prévention

- Un bilan de santé et une consultation gratuits systématiques lors du départ en retraite
- Le remboursement intégral pour les soins dentaires, optiques et auditifs dès 2019
- Un investissement dans la prévention en EHPAD pour soutenir des actions de santé bucco-dentaire, diététique ou une activité physique (15 M€ dès 2018 et 30 M€ en 2019)



## Les mesures en faveur des EHPAD

Accroître le nombre de personnels soignants et moderniser les établissements :

- Soutien au recrutement des soignants pour renforcer le taux d'encadrement (360 M€ sur 2019 - 2021)
- Amélioration du cadre de vie en EHPAD (100 M€ investis dès 2019 pour rénover les établissements)

Améliorer la qualité de vie au travail des professionnels du médico-social :

- Soutien des professionnels par l'achat de matériels et le financement de formations (16 M€ en 2018)
- Création d'un Observatoire national de la qualité de vie au travail (QVT) des professionnels de santé, intégrant le secteur médico-social
- Définition d'une stratégie dès 2019 concernant la QVT dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), en concertation avec les acteurs du secteur

Accroître la qualité des soins en EHPAD et généraliser les astreintes de nuit des infirmières :

- Généralisation de l'astreinte des infirmier(e)s de nuit mutualisés en EHPAD pour améliorer la prise en charge nocturne des résidents et réduire les hospitalisations en urgence (10 M€ dès 2019)
- Développement des enquêtes de satisfaction afin de garantir une amélioration continue de la qualité en EHPAD et une meilleure information du public
- Définition d'un plan d'action de lutte contre la maltraitance pour renforcer la protection de nos aînés (2019)

## L'hébergement à domicile et les aidants

- Faciliter le répit des aidants en expérimentant dès la fin 2018 les relayages de l'aidant ou des séjours de répit aidants-aidés (loi du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance) pour permettre aux aidants de s'absenter plusieurs jours en confiant leur proche à un professionnel
- Développer l'habitat intergénérationnel : définition de l'habitat inclusif et création d'un forfait (loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et la transition numérique). Un cadre sécurisé permet aux personnes âgées d'héberger des jeunes à un coût modéré, en échange d'une entraide solidaire.

## L'accès aux soins

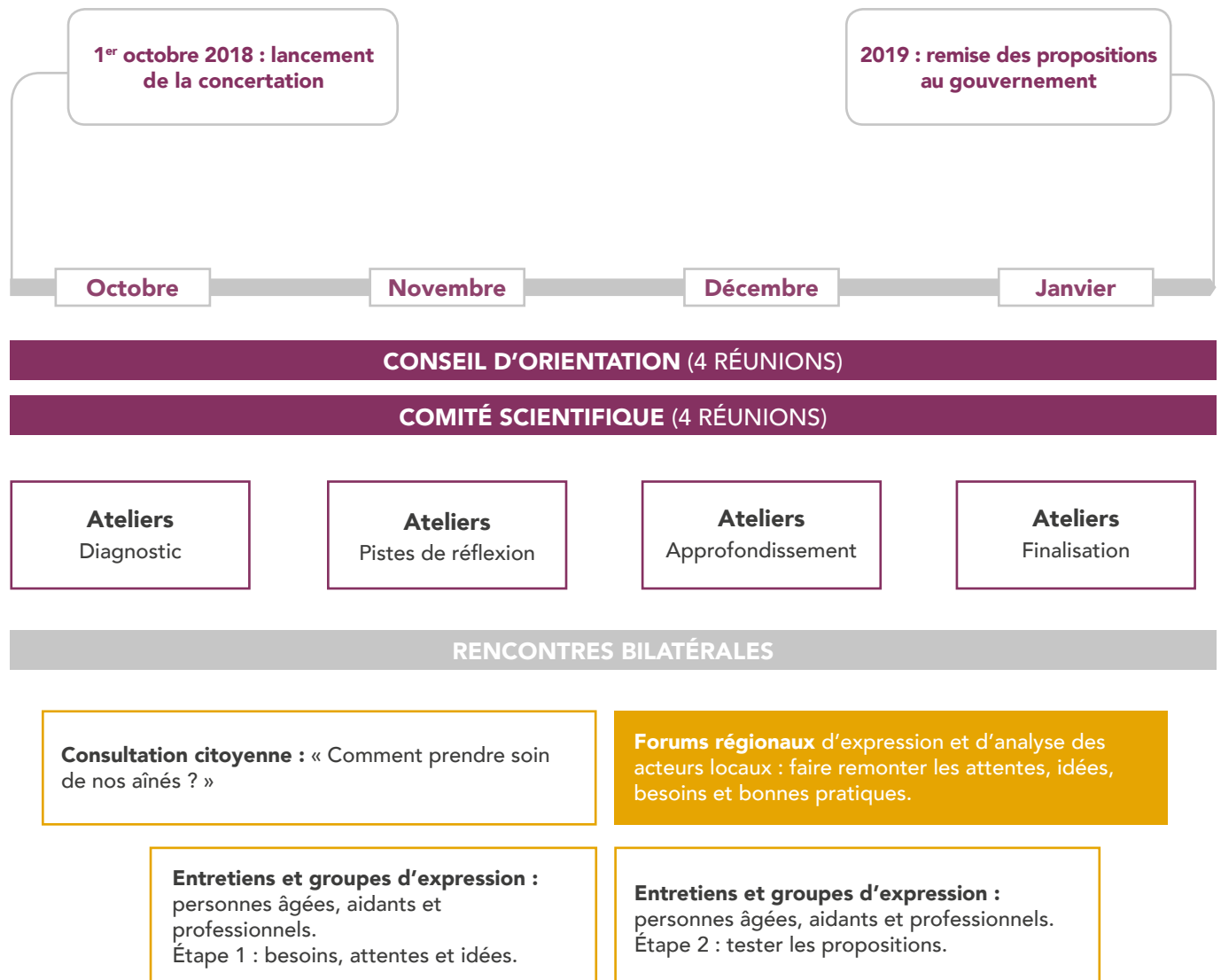
Faciliter l'accès aux soins grâce à la stratégie « Ma Santé 2022 » :

- La généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et des hôpitaux locaux, permettra le développement de véritable parcours de soins pour nos aînés

Préserver la continuité des soins à domicile :

- Une meilleure articulation entre l'hospitalisation à domicile (HAD) et les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour une réelle continuité des soins, tout en stabilisant l'équipe soignante
- Refonte des modes de financement des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour améliorer leur accessibilité (100 M€ entre 2019 et 2020)

## ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION







 **grand âge**  
et autonomie